

10^{ème} TOURNOI FIDE DE SAINT-MANDE (- 1800 ELO) REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Article 1 : Présentation

L'Association « Le Cavalier de la Tourelle – Saint-Mandé » organise son 10^{ème} tournoi homologué FIDE, tournoi réservé aux joueurs de moins de 1800 ELO. Ce tournoi se déroule sur 3 jours aux dates suivantes :

Dimanche 5 octobre 2025 (rondes 1 et 2), samedi 18 octobre 2025 (rondes 3 et 4), samedi 29 novembre 2025 (rondes 5 et 6)

Ce tournoi se déroule à l'adresse suivante :

Salle Jean Bertaud, 19 avenue Joffre, 94160 SAINT-MANDE.

À noter que le nombre de places est limité à 40 participants. Les joueurs seront pris dans l'ordre d'inscription jusqu'à épuisement du nombre de places disponibles.

Article 2 : Conditions de participation

Cet tournoi est ouvert à tout joueur ayant une licence A à la F.F.E. pour la saison en cours ou ayant un code FIDE d'une fédération autre que la Fédération Française des Echecs et reconnue par la F.I.D.E.

Le tournoi est homologué pour les joueurs dont le classement ELO est strictement inférieur à 1800, des joueurs ayant un classement Elo supérieur peuvent s'y inscrire mais les parties qu'ils joueront ne compteront ni pour leur classement FIDE ni pour celui de leurs adversaires.

Article 3 : Cadence de jeu et Horaires

Les parties se jouent à la cadence de 50 minutes + 10 secondes par coups. La notation est obligatoire durant la partie.

Les horaires des événements et des rondes sont les suivants :

Pointage dimanche 5 octobre 2025 jusqu'à 13h45

Ronde 1 ; dimanche 5 octobre 2025 à 14h

Ronde 2 ; dimanche octobre 2025 à 16h30

Ronde 3 ; samedi 18 octobre 2025 à 14h

Ronde 4 ; samedi 18 octobre 2025 à 16h30

Ronde 5 ; samedi 29 novembre 2025 à 14h

Ronde 6 ; samedi 29 novembre 2025 à 16h30

Remise des prix samedi 29 novembre 2025 vers 18h30

Article 4 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Les appariements se font au Système Suisse Intégral (forts-faibles, aucune protection ni de partie dirigée). L'arbitre est assisté du programme informatique d'appariements PAPI V3.3.8 (conçu par Erick MOURET).

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui seront en règle avec leur licence, qui auront payé les droits d'inscription, et qui auront pointé avant 13h45 le dimanche 5 octobre 2025. Passé cet horaire, le joueur sera apparié pour la ronde 2.

A noter que l'absence du joueur à 14h le dimanche 5 octobre et s'il ne prévient pas, vaut exclusion du tournoi.

Article 5 : Droits d'inscription et Prix distribués

Droits d'inscriptions

Plein tarif → 25 €

Tarif réduit (féminine, jeunes -18 ans) → 15 €

L'inscription est définitive et n'est pas remboursée, sauf annulation du tournoi par l'organisateur.

Répartition des prix

Au minimum 70% des droits d'inscription seront reversés en prix et sont non cumulables.

Les joueurs non classés concourent pour la tranche ELO correspondant à leur performance à la fin du tournoi.

Article 6 : Classement

Le départage des ex-aequo se fait dans l'ordre :

- 1) Buchholz tronqué (score ajusté des adversaires moins le plus faible)
- 2) La performance en cas d'égalité

Article 7 : Forfait

En cas de forfait pour cas de force majeure imprévisible, il est possible de le justifier par téléphone deux heures au plus après le début de la ronde (**téléphone 06 79 69 73 37**) afin d'éviter l'exclusion du tournoi et une sanction vis-à-vis de la FFE ou de la fédération concernée.

Un joueur, qui arrive 30 minutes ou plus après le début de la ronde, perdra sa partie par forfait sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 8 : Fin de partie

À l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Doping électronique

Tous les appareils électroniques (smartphone, montre connectée, etc.) devront être totalement éteints et rangés.

Si un appareil émet un son quelconque durant la partie, le joueur perdra sa partie.

Si durant sa partie un joueur se promène avec un appareil électronique alors sa partie est perdue (que l'appareil soit éteint ou allumé)

Article 10 : Bye

Un joueur peut demander un bye s'il ne souhaite pas être apparié pour une ronde.

Le bye correspond à ½ point et il n'est possible d'en prendre qu'un seul durant le tournoi, avant la 4^{ème} ronde.

Article 11 : Particularités locales

- exclusion après un forfait non justifié.
- respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),
- si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés,
- les photos avec flash ne seront acceptées que durant les dix premières minutes de la ronde,
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- toute dégradation entraînera une exclusion
- tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.
- il est interdit d'apporter une boisson ou de la nourriture à sa table de jeu, à l'exception d'une bouteille d'eau.

Article 12 : Arbitrage

Jean-Olivier Leconte – Arbitre AFO2 agréé FIDE

Oliver Sheppard – Arbitre Fédéral Club (arbitre adjoint)

Article 13 :

La participation au tournoi entraîne la pleine acceptation et le respect de ce présent règlement.

L'Arbitre principal

Jean Olivier Leconte

Les organisateurs

Jean-François Hochepped (Trésorier)

Jean Olivier Leconte (Président)